



ÉDITORIAL

Un culte chasse l'autre

De retour de l'Assemblée générale d'ICOMOS International à Xi'An, notre président, André Loits, nous livre ses impressions sur ce voyage haut en couleur et riche en enseignements et en interrogations.

Nous étions plus de mille participants à l'Assemblée générale et au symposium de Xi'An. Le soir du premier jour, trente-quatre cars nous transportèrent à la porte sud de l'ancienne cité impériale. Un spectacle nous y attendait. Plusieurs centaines d'artistes et de figurants y recréèrent l'espace d'un soir, les fastes et les ors de la cour impériale sous la dynastie des Tang. L'empereur lui-même, entouré de ses dignitaires et de ses courtisans, nous souhaita la bienvenue et nous invita à entrer dans la ville. Ce que nous fîmes, escortés par les tambours et les cymbales des soldats impériaux. Je pensais qu'il était bien loin le temps du « petit livre rouge » et de la dénonciation des crimes impériaux. La charge symbolique de la rencontre entre ICOMOS et la dynastie des Tang ne m'apparut cependant pas immédiatement.

Sous l'impulsion des Tang, la Chine devint, au IX^e siècle, l'empire le plus puissant du monde. Xi'An en était la capitale et tout était fait pour que nous en soyons informés et que nous nous en souvenions. La résidence d'été des Tang – la résidence de Daming – était à l'extérieur de la ville, accolée au rempart nord. Les palais furent incendiés au X^e siècle et Xi'An fut abandonnée au profit d'une nouvelle capitale : Pékin.

Trente-quatre cars nous conduisirent sur le site de Daming. Un brouillard dense et un crachin persistant ne nous permirent pas vraiment de percevoir l'ampleur des travaux en cours. La ville a été récemment rasée sur plusieurs dizaines d'hectares. Nous ne vîmes qu'un sol nu, où seuls les arbres avaient été épargnés. Les fouilles archéologiques en cours visent à exhumer uniquement

les traces de l'occupation Tang. Le palais principal – le palais Han Yuan – se dressait sur un tertre de terre consolidé par des talus de brique, tertre aujourd'hui reconstitué et stabilisé par des maçonneries de briques neuves, refaites « à l'identique ». Il ne manque encore que les superstructures en bois du palais, dont plusieurs maquettes existent ... Rien ne nous a jamais été dit sur la ville qui a été démolie, une ville qui s'était développée durant les mille ans qui nous séparent de l'abandon de la résidence de Daming.

Le périodique chinois en langue anglaise – *China Business View* – a consacré un numéro complet à l'Assemblée de l'ICOMOS. Dans un article sur la résidence Daming, il décrit la situation avant les travaux et s'indigne de ce que des quartiers misérables occupent un endroit où se dressaient jadis des palais prestigieux entourés de parcs magnifiques. Il insiste sur le fait que le temps des Tang était une époque bénie, qui ne doit pas seulement « être admirée pour sa prospérité et son abondance », mais surtout parce que « l'esprit de cette époque était construit sur la puissance, la confiance, l'esprit d'ouverture, la tolérance, la force et la vitalité ». Un tel discours ne relève évidemment pas de la science de l'archéologue ni de l'histoire : c'est de bien autre chose qu'il s'agit...

Le soir du dernier jour, les trente-quatre cars nous conduisirent au « Paradis des Tang ». L'endroit est un immense parc d'attraction, où sont reproduits les monuments, palais et parcs disparus les plus célèbres de la période des Tang. Ces reproductions sont faites en béton, mais grâce à des techniques de décoration éprou-

vées, l'illusion est parfaite ! Le spectacle y fut, une fois de plus, éblouissant, tant par la perfection des moyens techniques mis en œuvre, que par la naïveté du thème : une machine à remonter le temps permet au héros de rejoindre l'époque des Tang ! Le grand Timonier a donc passé la main : à l'idéal du paradis socialiste, les dirigeants actuels substituent celui du paradis des Tang, et la Chine peut retrouver cet âge d'or, à condition qu'elle en adopte les vertus.

Les efforts très importants consentis par la Chine dans le domaine de l'archéologie et de la mise en valeur de son patrimoine ancien servent essentiellement le nouveau modèle de développement qu'elle s'est fixée. La chose n'est pas condamnable en soi, sauf si elle contrevient aux principes prônés par l'ICOMOS en la matière.

Nous avons tous vu des sites archéologiques qui avaient été fouillés sans la moindre rigueur scientifique requise, et dans le seul but de remettre au jour la splendeur de l'une ou l'autre dynastie. Nous avons tous vu des quartiers entiers rasés, sans le moindre respect pour un patrimoine étranger à la splendeur impériale. Nous avons tous vu des « secteurs historiques sauvegardés » où les bâtiments en place sont remplacés par des copies, des constructions traditionnelles réalisées en béton.

Ce sont ainsi des pans entiers du patrimoine chinois qui disparaissent chaque jour. L'architecture chinoise traditionnelle et l'architecture coloniale des derniers siècles, en particulier, paient un très lourd tribut au développement de la Chine. Ces faits sont contestés au sein même de la société chinoise. La présence de l'ICOMOS sur les sites n'était donc pas innocente : la compétence de l'ICOMOS en matière de conservation du patrimoine est internationalement reconnue et sa présence sur les sites précités devait donc être interprétée comme une caution à la politique menée ...

Le constat me laisse amer et je pense qu'il mérite, au sein de notre association, une réflexion bien plus large que cet éditorial.

André Loits
Président

L'Assemblée générale de Xi'an a été l'occasion de nombreux débats entre spécialistes du monde entier. Les résolutions prises lors de cet événement sont consultables sur le site internet d'ICOMOS International, de même que les résultats des élections des instances dirigeantes et du Comité exécutif, qui ont vu notre compatriote Bénédicte Selfslagh recueillir 346 voix, arrivant ainsi en quatrième place.
www.international.icomos.org

LA VILLA CAVROIS À CROIX

COMPTE-RENDU DE NOTRE VISITE AUTOMNALE

Notre incursion Outre-Quévrain d'octobre dernier fut l'occasion de visiter, sous la conduite de M. Philippon, Conservateur des Monuments historiques pour la Région Nord-Pas-de-Calais, le chantier de restauration de la villa Cavrois à Croix, entamé en 2003 à l'initiative de l'Etat français, propriétaire de la villa depuis 2000. Une visite plus que passionnante à la découverte de ce monument de l'architecture française du XX^e siècle.

« *Demeure pour une famille nombreuse. Demeure pour une famille vivant en 1934 : air, lumière, travail, sports, hygiène, confort, économie. Tel était le programme.* » Ainsi parle Robert Mallet-Stevens en 1934, au sujet de la villa qu'il vient d'achever deux ans auparavant pour le riche industriel roubaisien, Paul Cavrois, et sa nombreuse famille. Considérée comme l'aboutissement des recherches de l'architecte sur l'habitat privé – après la construction de la villa Noailles à Hyères (1923) et de la villa Poirer à Mézy (1924-1925), la villa Cavrois a traversé le siècle non sans mal. Réquisitionnée durant la Seconde Guerre mondiale, dépossédée d'une partie de son mobilier, au lendemain de la guerre, la villa revient aux héritiers de Paul Cavrois qui la transforment entre 1947 et 1958 et y aménagent trois appartements. Les travaux ont altéré parfois substantiellement le parti architectural originel. Suite au décès de la veuve de Paul Cavrois en 1986, la villa est acquise par une société immobilière, dont les projets s'avèrent très menaçants et dommageables pour la villa et son environnement immédiat. Devant l'urgence de la situation et la non-coopération des nouveaux propriétaires, l'instance de classement prononcée en 1986 aboutit au classement d'office en 1990. Débute alors une longue période d'abandon et de vandalisme émaillée de plusieurs projets avortés de rachat par les collectivités locales. *In fine*, l'Etat français achète la villa en 2000 et, depuis, orchestre la restauration de ce bâtiment. Ces travaux sont axés sur la stabilisation de structures et la restauration de l'enveloppe extérieure de la villa. Les sondages ont effectivement révélé de graves perturbations structurelles et des problèmes criants au niveau des parements, résultant de malfaçons lors de la construction de la villa, entre autres lors de la pose du parement de minces briques jaunes. Ainsi, si le parti architectural de la villa est exemplaire, il apparaît en revanche que sa réalisation n'est pas à la hauteur du projet et se révèle source de nombreux problèmes auxquels doivent aujourd'hui faire face les restaurateurs, sans

pour autant minimiser les conséquences de plusieurs années d'abandon.

La villa Cavrois est une œuvre totale, dans laquelle l'architecture est en adéquation étroite avec les arts décoratifs et l'aménagement paysager. Elle traduit un programme et une conception de l'habitat et de la vie très précis dans le chef de Robert Mallet-Stevens et de Paul Cavrois. Elle a fait l'objet d'une étude complète dont les conclusions ont abouti à la décision de rendre à la villa son aspect extérieur et sa distribution d'origine : restauration du clos et du couvert de la villa, réfection des planchers, restitution des espaces d'origine par la suppression des cloisons postérieures, conservation maximale des structures et des éléments d'origine. Les intérieurs (murs, sols, décors et éclairages) ne sont pas couverts par les travaux en cours. Leur restauration ou leur restitution – selon les options qui seront choisies – sera confiée à la collectivité ou à l'organisme public que l'Etat chargera de la valorisation du site, laissant aujourd'hui pendante la question de la réaffectation de cette demeure, pour ne pas en retarder le sauvetage.

L'attention de l'architecte pour l'éclairage naturel, pour l'aération de la villa, et pour les espaces dédiés à l'hygiène corporelle – qu'il s'agisse des nombreuses salles de bains ou de la piscine – reflète les conceptions hygiénistes du modernisme international des années '20 et '30. Cette préoccupation pour le corps et le bien être, liée à un intérêt marqué pour l'éducation – faisant écho à l'adage antique « *mens sana in corpore sano* » –, est l'une des caractéristiques de l'architecture des années '20 et '30, poussée ici à une de ses expressions les plus démonstratives.



La Villa Cavrois – Façade Sud.

Vu l'enthousiasme qu'a suscité cette visite automnale, le comité de lecture d'ICOMOS Wallonie-Bruxelles a souhaité consacrer ce bulletin de liaison au patrimoine architectural de l'entre-deux-guerres.

**Comité de lecture
d'ICOMOS Wallonie-Bruxelles asbl**

Orientation bibliographique

- R. MALLET-STEVENSON, *Une demeure 1934*, Boulogne, 1934.
- O. CINQUALBRE (dir.), *Robert Mallet-Stevens, L'œuvre complète*, Paris, Centre Pompidou, 2005.
- R. KLEIN, *La Villa Cavrois. Robert Mallet-Stevens*, Paris, Picard, 2005.
- J.-P. LYONNET, *Robert Mallet-Stevens*, Paris, Alternatives, 2005

www.nordnet.fr/mallet-stevens/

L'ENTRE-DEUX-GUERRES À LA CROISÉE DES CHEMINS À LIÈGE

A Liège, les réalisations architecturales des décennies 1920 et 1930 sont particulièrement significatives pour ce qui concerne les commandes publiques, et nettement moins s'agissant des commandes privées (à quelques exceptions notables près) en comparaison avec celles de certains quartiers de Namur ou de Charleroi. La majeure partie de ces constructions a été épargnée lors des profondes mutations urbanistiques opérées après la Seconde Guerre mondiale et qui s'inscrivent directement dans le courant fonctionnaliste théorisé au lendemain de la Première Guerre mondiale. Par ailleurs, les architectes modernistes furent souvent placés – et ce fût le cas pour le bureau d'architecture et d'urbanisme

l'Equerre – à la barre des opérations immobilières publiques pendant les trente glorieuses.

Actuellement, le Ministère de la Région wallonne et la Ville de Liège commencent à prêter davantage attention à la production architecturale de cette période, poussés dans le dos par les actions de sensibilisation des associations de défense du patrimoine, « SOS mémoire de Liège » en tête. Ainsi, au milieu des années '90, celle-ci est par exemple à l'origine de la sauvegarde in extremis du remarquable complexe de bains publics de La Sauvenière (G. Dedoyard, 1938-1942). Cet ensemble, classé depuis peu, est aujourd'hui placé au

cœur d'un séduisant projet de reconversion culturelle mené par « les Territoires de la Mémoire asbl » et le groupe d'assurances Ethias. Intitulé Memna (www.memna.be), ce centre d'interprétation de l'histoire sociale du bassin mosan est typologiquement assez proche de celui du Musée d'Orsay à Paris ou du Musée d'Art et d'Industrie à Roubaix. Nul ne doute qu'à l'heure où le développement industriel de Liège négocie son avenir, ce lieu constituera un intéressant outil de compréhension pour les générations futures. Dans le même registre, il faut souligner l'intéressant travail pédagogique mené au sein du Lycée Léonie de Waha (réseau communal d'enseignement). Les élèves des différentes années du cycle secondaire y sont directement impliqués dans l'élaboration des Journées du Patrimoine auxquelles leur établissement participe presque systématiquement. Les élèves guident le grand public dans les couloirs du premier ensemble moderniste protégé à Liège (J. Moutschen, 1936, classé en 1999), ornés de très beaux bas-reliefs, de peintures et de vitraux. La façade de l'école vient de bénéficier d'un nettoyage qui lui rend toute sa vigueur et sa qualité plastique. Enfin, la récente réaffectation de l'ancien hôpital psychiatrique de Volière en ensemble de logements gérés par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie a permis à tout un chacun de redécouvrir les belles lignes épurées de ce bâtiment proche des réalisations de Mallet-Stevens (J. Moutschen, ca. 1936-39).

Ces belles réussites ne pallient malheureusement pas l'absence d'un outil efficace de gestion du patrimoine architectural à Liège. Faute de consensus politique sur sa réaffectation, la tour de la brasserie Piedboeuf, le plus haut bâtiment industriel européen à l'époque de sa construction en 1939 (plus de 70 m de haut), a ainsi été arasée en 2003 dans l'indifférence presque générale pour faire place à un parking pour poids lourds. Comment la portée symbolique d'un tel bâtiment a-t-elle pu échapper à ceux – ImBev, premier producteur brassicole mondial, héritier de la fusion des brasseries historiques Stella Artois de Louvain et Piedboeuf dont il est question ici – qui ont signé sa démolition ? Comment nos élus, ceux-là même qui clament l'indispensable renouveau régional au moyen de projets innovants, ont-ils pu passer à côté d'une telle opportunité de valorisation ? L'ancien Palais de la Ville de Liège à l'Exposition internationale de la technique de l'Eau (J. Moutschen, 1939) est également menacé de démolition à court terme, tout comme l'exceptionnel ensemble universitaire du Val Benoît, dont les entités évoquent tour à tour les constructions de Le Corbusier, H. Berlage ou encore W. Gropius (A. Puters, A.-C. Duesberg, J.

Moutschen, ca 1934-1939). La plaine des sports du parc Astrid, un centre sportif construit sur pilotis (L'Equerre, 1937-1938), tout comme le Passage Lemonnier modernisé par Henri Snyers de 1934 à 1939, sont ballottés au gré d'un avenir incertain. Rien ne laisse entrevoir, du côté des pouvoirs publics tant régionaux que communaux, une réelle prise de conscience de la qualité de ces édifices. Un dispositif de prévention serait pourtant le bienvenu pour gérer ces dossiers, souvent complexes à finaliser. L'Institut du Patrimoine wallon ne pourrait-il pas rencontrer cette exigence ? Mais restons optimistes : le scénario du pire aboutirait, nous n'en doutons pas, à une importante levée de boucliers. Depuis l'aboutissement des travaux de la place Saint-Lambert et l'arrivée du TGV à Liège, le développement urbain de Liège est désormais au cœur d'un débat plus ouvert et, cette fois, sans œillères.

Thomas Moor,
Administrateur de l'Apram asbl

Fondée en 2001, l'Association pour la promotion et la recherche en architecture moderne asbl (Apram) mène ponctuellement des actions de sensibilisation auprès du grand public (tour de la Brasserie Piedboeuf, 2001-2003 ; Journées du Patrimoine 2002, 2003, 2005 ; Festival de promenades de la Ville de Liège, 2004 ; workshop Passage Lemonnier, 2004 ; etc.) et de récolte d'archives d'architecture (Fonds Snyers, 2002, légué aux archives de la CRMSF en 2006 ; Fonds L'Equerre, en cours de négociation). Ses quatre membres bénévoles sont des historiens et historiens de l'art diplômés de l'Université de Liège.

PATRIMOINE ART DÉCO À LIÈGE DEUX MAISONS DE HENRI SNYERS PROPOSÉES AU CLASSEMENT ...

Deux demeures de l'architecte liégeois Henri Snyers sont actuellement proposées au classement comme monuments. Situées l'une à Cointe (Rue de Beaumont, n° 11) et l'autre au centre de Liège (rue Louvrex, n° 62), celles-ci sont parmi les premières maisons témoignant de la réception à Liège de l'esthétique moderniste des années '30 représenté par des architectes aussi connus que Robert Mallet-Stevens, Le Corbusier, Ludwig Mies Van der Rohe, Walter Gropius, Willem Dudock ou Gerrit Rietveld, et en Belgique par Antoine Courtens, Joseph Diongre, Fernand et Maxime Brunfaut, Louis Herman De Koninck et Victor Bourgeois. Ceci n'a rien d'étonnant car, après ses études à Liège, Henri Snyers poursuit un cursus à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris et, de retour à Liège, reste en contact avec ses amis travaillant alors dans les ateliers de Henri Sauvage, Michel Roux-Spitz et autres architectes œuvrant alors à la création d'une architecture moderne.

L'architecture de Henri Snyers se caractérise par des volumes simples à emboîtements, des toitures plates et une relation particulière entre ces volumétries cubiques et les courbes, comme en témoigne le Passage Lemonnier. La qualité de travail du verre, du bois, du métal et du granito confirme l'appartenance de cette architecture au mouvement moderne.

La maison édifiée à Cointe en 1930 est conçue alors pour être jumelée. Elle demeure cependant orpheline de sa jumelle suite au choix des propriétaires voisins de construire leur maison en fond de parcelle. Elle est édifiée en maçonnerie traditionnelle enduite et peinte en blanc, percée de baies dotées de menuiseries en bois peintes en bleu. La répartition des pièces à différents niveaux autour d'un escalier central et le décalage des façades par plans successifs, confèrent à la construction sa volumétrie à encastremements multiples, amplifiés par des débords de toitures et des corniches largement saillantes. Le rapport étroit entre intérieur et extérieur accentue la fluidité de la distribution intérieure. En effet, chaque espace présente un dedans-dehors qui lui est propre : séjour et cuisine jouissent d'une porte d'accès vers le jardin tandis que la chambre des parents profite d'un balcon et la chambre d'enfants d'une petite terrasse qui surplombe légèrement une pergola amenant fleurs et ombre dans le salon. Ce dialogue se prolonge dans la diversité des percements de fenêtres et portes-fenêtres, qui sont travaillés hors de tout standard : fenêtre d'angle pour la petite chambre à l'étage, haut



La maison de Henri Snyers à Cointe.

Clichés D.Snyers



La maison de Henri Snyers, rue Louvrex à Liège.

vitrage fixe pour la cage d'escalier, vitrage en bandeau pour la salle d'eau, fenêtres en longueur pour la cuisine..., chaque percement répondant à l'équilibre architectonique des masses construites. Les rambarde du balcon et de la terrasse en tubes d'acier peints en bleu viennent souligner la pureté des lignes.

La maison de Cointe est une œuvre révélatrice de la forte identité créatrice de Henri Snyers, alors âgé de moins de trente ans, dans le milieu liégeois qui s'éveille alors à l'architecture moderniste. Elle fut conçue en même temps que le pavillon de l'économie belgo-allemande de l'Exposition de 1930 à Liège, dessiné par le même Henri Snyers alors qu'il collaborait à l'atelier d'architecture de son père Arthur Snyers, et dans lequel se révélaient les influences multiples de son séjour à Paris. La maison Snyers peut par ailleurs faire penser à la maison Schröder-Schröder construite par Gerrit Rietveld à Utrecht en 1924, transposition en trois dimensions de la recherche plastique de Piet Mondrian et Théo Van Doesburg, compacte, complexe, présentant un rapport analogue entre la distribution intérieure et son enveloppe extérieure et une même variété des percements et une multitude de décrochements soulignés de couleurs primaires.

La maison de la rue Louvrex, construite en 1935 comme demeure personnelle et bureau de Henri Snyers, présente une architecture plus radicale, un dessin plus épuré et un plan encore plus compact. Les façades en briques sont peintes en blanc, laissant apparaître la structure de la maçonnerie, et s'ouvrent cette fois par de larges baies munies de châssis de couleurs vives. Ce sont ces menuiseries métalliques avec leurs ouvrants à la hollandaise et béquilles en cuivre, qui se révèlent être la particularité la plus intéressante de cette maison. Celles-ci sont en effet identiques à celles du Collège Néerlandais de la Cité Universitaire à Paris, construit entre 1932 et 1938 par Willem Dudock, mais aussi à celles de la maison Caneel à Auderghem, construite en 1931 par Louis Herman De Koninck. Cependant, c'est à l'intérieur de la maison que la modernité de l'architecture est la plus parlante. L'architecte loge cette fois l'escalier en fond d'immeuble et répartit toutes les pièces le long de la façade qui se développe autour du jardin, réaffirmant ainsi son attention pour la fluidité du plan. Le jeu des courbes et des droites se retrouve dans les aménagements intérieurs – rambardes, placards, etc. –, mais également dans les meubles dessinés par l'architecte et dont l'ensemble a été précieusement conservé jusqu'à ce jour. Nombre de détails étonnent le visiteur, notamment la baignoire en granito encastrée dans le sol. Henri Snyers fait également preuve de beaucoup d'attention pour les détails. Les vitres en verre peint des lanterneaux et des portes présentent une parenté évidente avec l'œuvre de Piet Mondrian et de Théo Van Doesburg, co-fondateurs du mouvement hollandais De Stijl. Notez que, dès 1898, Frank Lloyd Wright utilise des vitraux aux motifs abstraits pour introduire un rythme coloré dans son architecture

intérieure. Ce parti est, par la suite, également développé par le Bauhaus qui promeut la synthèse des arts et l'union de l'art et de l'industrie. L'atelier de vitrail du Bauhaus est d'ailleurs un temps dirigé par Paul Klee, autre maître de l'abstraction et de la couleur de l'entre-deux-guerres.

Si le patrimoine Art Nouveau a aujourd'hui acquis ses lettres de noblesse, au point de voir certains de ses édifices les plus spectaculaires honorés d'une reconnaissance mondiale en ce qui concerne les réalisations de Victor Horta à Bruxelles (et tout au moins d'une protection régionale pour la maison de Serrurier-Bovy à Liège), le patrimoine Art Déco et moderniste attend encore une égale reconnaissance. Les Journées du Patrimoine en Région de Bruxelles-Capitale en 2004 ont contribué à une prise de conscience de la richesse de ce patrimoine. Mais qu'en est-il en Région wallonne ? La proposition actuelle de classement de ces deux demeures de Henri Snyers est une occasion nouvelle d'en débattre, mais surtout une occasion de repenser encore et toujours l'élargissement du champ patrimonial jusqu'à des époques plus récentes. Le moment semble propice, quand on constate qu'en 2004, le concours Europa Nostra a primé la restauration de La Maison de Verre à Uccle, œuvre de Paul-Amaury Michel datant de 1935-1936, mais également les Archives d'Architecture Moderne à Bruxelles, pour leur rôle de documentation, de recherche et de sensibilisation autour de l'architecture moderniste.

Après tout, la Villa Savoye achevée en 1930 n'a attendu que trente-cinq ans pour être reconnue comme un élément majeur du patrimoine architectural français et être classée, du vivant même de Le Corbusier !!! Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les fleurons de l'architecture Art Déco et moderniste en Wallonie comme à Bruxelles ?

Jean-Sébastien Misson
Administrateur d'ICOMOS Wallonie-Bruxelles asbl
Coordinateur du bulletin de liaison

Notes :

Le présent article se base principalement sur les notes et photographies transmises par Dominique, Annick et Madeleine Snyers, filles de l'architecte, et les informations recueillies lors d'une visite de la maison située rue Louvrex.

Orientation bibliographique

- J. VANDENBEEDEN et F. VANLAETHEM, *Art Déco et modernisme en Belgique : architecture de l'entre-deux-guerres*, Bruxelles, 1996.
- P. LOZE et D. VAUTIER (dir.), *Art Déco Belgique 1920-1940. Exposition au Musée d'Ixelles (6 octobre 1988 – 18 décembre 1988)*, Gand, 1989.

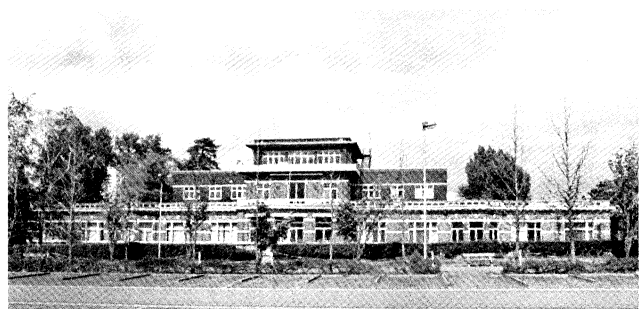
CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE ... OU VIE ET TRÉPAS DE LA PREMIÈRE AÉROGARE DE BELGIQUE

Fin décembre 2005, la nouvelle tombe comme un couperet, la Commission de concertation de Bruxelles-Ville a rendu un avis favorable¹ à la démolition de deux bâtiments à Haren : l'Avia Palace et l'ancienne Aérogare de Bruxelles. Tous deux situés dans l'emprise de la caserne Albert 1er, ils doivent laisser la place à un nouveau complexe de l'OTAN. C'est tout un pan de notre histoire aéronautique qui risque de disparaître.

Il pourrait s'agir de la sempiternelle fois où un immeuble remarquable serait sacrifié à des intérêts politiques ou économiques. Mais nous avons affaire ici à un cas d'école, remarquable à plus d'un titre.

Le Quartier Roi Albert 1^{er} abrite une quarantaine de bâtiments, dont deux présentent une valeur patrimoniale exceptionnelle. Construite en 1923 pour la SABENA par l'architecte A. De Vleeschouwer, la première aérogare de Bruxelles (premier aéroport de Belgique) est un bel exemple d'architecture Art Déco. Constitué par deux pavillons rectangulaires rapidement réunis, ce bâtiment aux façades enduites se développe sur deux niveaux. A l'origine, l'étage du corps principal était agrémenté d'une frise aux motifs d'inspiration africaine et donnait accès à une vaste terrasse d'où l'on pouvait assister aux mouvements sur la piste contiguë. Profondément remaniée au début des années '30, cette première aérogare devient alors l'Avia Palace, luxueux hôtel-restaurant, qui ne subit ensuite que quelques modifications, notamment celles réalisées en 1961 en vue de sa transformation en Mess des Officiers.

Après l'œuvre d'Arthur Snyers, celle de Henri Snyers fait actuellement l'objet d'un mémoire de licence en Histoire de l'art à l'Université de Liège, sous la direction du professeur Jean-Patrick Duchesne.



Ancien Aérogare de Haren.

Face aux besoins d'extension des infrastructures aéroportuaires, une nouvelle aérogare est construite à quelques pas de la première. A l'origine, il s'agissait d'une longue bâtisse en briques de Boom, axée sur une vaste rotonde soutenant la tour de contrôle. Ensuite, elle est profondément modifiée par l'adjonction d'un volume sur deux niveaux d'inspiration moderniste. Jusqu'il y a peu, l'Etat-major de la Force aérienne y était installé.

L'aéroport de Bruxelles ferme ses pistes en 1950 et les installations sont alors déplacées à Melsbroek. Le site devient celui du Quartier Roi Albert 1^{er} et, malgré des profonds remaniements, ces deux bâtiments sont conservés, entretenus et peu modifiés.

En avril 2004, la Ville de Bruxelles introduit auprès de la Région une demande de classement. Cautionnée par un avis favorable de la CRMS, cette demande devait, en application du Cobat (Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire), faire l'objet d'un arrêté d'ouverture d'enquête de classement. Cependant, le Gouvernement ignore cette demande et la laisse sans suite. Plus étonnant, il se montre très coopératif avec la Défense Nationale et même – et c'est en cela que ce dossier est exceptionnel – prend fait et cause pour la démolition de ces deux immeubles en arguant de leur faible valeur architecturale. Il s'agit ici d'une première et d'une dérive inacceptable. En effet, le Cobat ne reprend

1. Avis favorable à l'exception notable de la Ville de Bruxelles, représentée par l'échevin Henri Simons.



Avia Palace à Haren

© FVH - Photo K. Cleynhens

pas la valeur architecturale en tant que telle comme seul critère justifiant du caractère patrimonial d'un bien immobilier, mais définit le patrimoine immobilier comme l'ensemble des biens immeubles qui présentent un intérêt historique, archéologique, artistique, esthétique, scientifique, social, technique ou folklorique. Il n'y a donc pas lieu d'opérer une hiérarchie ou de déterminer une préséance d'un critère sur un autre. De la même manière, il n'est pas nécessaire de présenter plusieurs critères pour motiver le classement. Dès lors, à elle seule, la valeur historique de ces deux bâtiments, défendue par la CRMS, justifie amplement un classement. En privilégiant l'intérêt architectural aux autres

critères de protection, le Gouvernement fait non seulement preuve d'une méconnaissance flagrante de la réglementation, mais s'écarte de ses compétences en affirmant que ces biens ne présentent aucune valeur architecturale malgré les avis de la Direction des Monuments et des Sites et de la CRMS. Il est par ailleurs amusant de constater qu'après avoir affirmé l'absence d'intérêt architectural de ces biens, le Gouvernement ait souhaité que soient réalisés une étude historique, un relevé complet et une étude patrimoniale. La Défense Nationale, pour sa part, ne propose pas moins que de réaliser une publication et de monter une exposition au Musée royal de l'Armée consacrée à ces immeubles inintéressants !

S'il est vrai que, sous la précédente législature, le Gouvernement a plusieurs fois « ignoré » les démarches participatives du type « pétitions » pour demander un classement, jamais il n'était allé aussi loin pour empêcher le classement d'un bien et pour défendre partialement des intérêts forts éloignés de la défense du patrimoine ...

La suite ? Il semble fort probable qu'après avoir « accompagné » la demande de démolition, le Gouvernement obtiendra la délivrance du permis d'urbanisme permettant ainsi le « nettoyage » du site. Cependant, ne pouvant ignorer la procédure de classement en cours, le fonctionnaire délégué délivrera un acte administratif entaché d'une irrégularité. Il planera alors une incertitude juridique majeure sur ce permis et donc sur tout le projet de redéploiement de l'OTAN, projet dont l'implantation la plus proche est située à plus de 50 mètres de l'ancienne Aérogare !

Espérons cependant que ce regrettable dossier permettra au moins de clarifier le caractère impératif des demandes de classement introduites par des asbl en application de l'article 222 du Cobat, et surtout de confirmer l'obligation qu'a le Gouvernement d'entamer cette procédure de classement. Seul l'avenir, et plus certainement le Conseil d'Etat, nous le dira ...

Thierry Wauters
Membre d'Icomos Wallonie-Bruxelles asbl

NDLR : Alors que nous nous apprêtions à mettre sous presse le présent numéro (mars 2006), nous apprenions que le Gouvernement bruxellois a accordé le permis d'urbanisme sollicité par l'OTAN.

ICOMOS
Wallonie - Bruxelles
Président :
André Loits
Secrétariat :
Michèle Callut
Rue de l'Ecluse, 22
6000 Charleroi
Tél. +32 (0)71 65 49 19
Fax. +32 (0)71 65 49 11
m.callut@mrw.wallonie.be
Bulletin de liaison :
Editeur responsable : André Loits
Comité de lecture: Anne Bosson, Michèle
Callut, Stéphane Demeter, Anne Van Loo
Coordination : Jean-Sébastien Misson
js.misson@myrealbox.com

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).
La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.

Ce bulletin est publié avec l'aide de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.